A Grenoble, le 5 juillet 2021

Monsieur le Président du CHS-CT,

Les représentants de Solidaires Finances 38 demandent le vote d'une délibération. Cette délibération d'entrave au fonctionnement du CHS-CT porte sur les motifs suivants :

- L'administration a fixé unilatéralement l'ordre du jour (article 70 du Décret n°2011-774 du 28 juin 2011) ;
- L'ordre du jour de ce CHS-CT procède d'une consultation de pure forme, sans remise de documents préalables en contradiction de l'article 74 du même décret ;
- Non communication aux membres du CHS-CT de l'ensemble des fiches de signalement et des accidents de services ;
- Absence de transmission aux agents des relevés de décision de l'instance depuis le 28 mai 2020
- Absence de publication du dernier règlement intérieur (article 66 du décret) ;
- Absence de mise à jour de la liste des membres du CHS-CT et leurs services d'affectation sur Ulysse 38 ;
- Absence d'affichage dans de nombreux sites du département de la composition actuelle du CHS-CT.

Pour ces motifs, il est nécessaire au bon fonctionnement de cette instance que soit appliqué le règlement intérieur et les dispositions du décret sus-cités.